La Chaux-de-Fonds, Mercredi 10 Mai 1933. Bureaux : Rue de la Serre, 58. Quarante-huitième Année. — N° 19.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—

Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.— Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisses 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre,
étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

La situation privilégiée des fonctionnaires fédéraux

Dans un précédent article, la « Fédération Horlogère Suisse » faisait ressortir que la réadaptation des traitements du personnel fédéral au coût actuel de la vie, pouvait d'autant mieux s'effectuer que non seulement il touchait un traitement supérieur à celui du personnel des entreprises privées et des Etats étrangers, mais encore qu'il jouissait d'avantages spéciaux dont les adversaires de la réduction se gardent à faire état. Ces avantages, quels sont-ils? En voici un résumé suggestif.

Caisse de prévoyance maladie, vieillesse et survivants. — En cas de maladie, le fonctionnaire a droit à son traitement entier pendant 6 mois et à 75 % dès le septième mois. Après neuf mois, le traitement est réduit de 30 à 50 % selon l'ancienneté de service.

En cas de vieillesse et d'invalidité, le fonctionnaire a droit à une rente viagère pouvant s'élever de 56 à 75 % suivant le nombre d'années de service partant de 25 ans jusqu'à 35 ans au maximum.

En cas de décès d'un agent de la Confédération, sa veuve et ses enfants ont droit à une rente viagère qui, pour la première, s'élève de 25 à 37 1/2 % du gain annuel du défunt et pour les seconds, jusqu'à l'âge de 18 ans, à 10 % du gain assuré de leur père.

Vacances. — Chaque agent a droit en outre à des vacances payées dont l'étendue va de 14 jours à 1 mois suivant le nombre d'années de services. Les heures supplémentaires sont rétribuées spécialement ou compensées par un repos équivalent.

Assurance en cas d'accidents. — Les prestations servies en cas d'accident sont notablement supérieures à celles de l'assurance nationale. A noter aussi que tout le personnel des C. F. F. et des P. T. T. est assuré contre les accidents non professionnels aux frais de la Confédération.

Autres avantages. — Bon nombre d'agents bénéficient de location de faveur pour les logements de service qu'ils occupent ou reçoivent gratuitement un uniforme.

Si un fonctionnaire tombe dans une situation financière embarrassée par suite de maladie dans sa famille, un subside lui est accordé, prélevé sur le fonds de secours des deux caisses d'assurance du personnel.

Les cantines et débits de lait à l'usage du personnel sont organisés par l'administration qui fournit gratuitement les employés de service, les installations, l'énergie, le chauffage et l'éclairage, et en outre les tenanciers des buffets de gare, sont obligés, par contrat, d'accorder un rabais de 20 % au personnel des C. F. F. et des P. T. T.

Facilités de transport. — Enfin, le personnel des C. F. F. jouit de facilités de transports très appréciables. Chaque fonctionnaire obtient, selon ses années de service, 4 à 12 permis *gratuits* par année. Deux permis sont accordés par année à l'épouse et aux enfants. De plus, chaque fonctionnaire C. F. F. peut obtenir en nombre illimité, pour lui et les membres de sa famille (enfants jusqu'à l'âge de 24 ans) des *billets d'employés* pour le cinquième de la taxe ordinaire de simple course. Même le cheminot retraité et sa famille (enfants jusqu'à 20 ans) continuent à bénéficier de ces billets d'employés. Que le personnel ne manque pas de faire usage de ces avantages ressort du fait qu'en 1930, plus de *4,47 millions* de billets d'employés ont été demandés.

Ce n'est pas tout, le personnel C. F. F. a droit encore à des permis toujours gratuits, sur les chemins de fer de différents pays. Ainsi, les chemins de fer allemands, autrichiens, français, italiens, belges, danois, hollandais, suédois, norvégiens, finlandais, polonais, tchèques, hongrois, balcaniques, portugais, anglais et irlandais accordent annuellement à chacun de nos employés C. F. F. un permis de libre parcours.

Certes, nous sommes heureux pour le personnel fédéral, de le voir jouir de toute cette série de faveurs particulières, mais, en revanche, ce qu'on est en droit d'exiger de lui, c'est qu'il consente à subir, dans une proportion bien modeste, les effets de la baisse générale des prix. Il s'agit là, non seulement d'une question d'équité, mais aussi de simple bon sens, qui sera compris, nous n'en doutons pas, par une imposante fraction des intéressés.

L'étalon monétaire international

Le monde, depuis vingt ans, a passé, au point de vue monétaire, d'un système international relativement stable à l'anarchie et au chaos, ce qui a profondément affecté la vie économique de tous les pays.

Aujourd'hui, la question est de savoir s'il vaut la peine de revenir à la stabilité, au rétablissement de l'étalon-or là où il a été abandonné ou si le temps est venu de le substituer à un autre système monétaire.

Faut-il, en d'autres termes, adopter une série de systèmes nationaux sans lien l'un avec l'autre, ou une organisation monétaire internationale à base d'or, devant servir de moyen pour coordonner les systèmes nationaux et en faire un ensemble international pour constituer un étalon commun de valeur, opérant par le mécanisme des changes stables.

Le principal avantage de cette stabilité est la facilité qu'elle offre aux relations commerciales et financières entre nations. Si on envisage que le commerce international est destiné à jouer un rôle de plus en plus réduit, il est évident que l'importance de la stabilité des changes décroîtra en proportion.

Si, au contraire, on a la conviction que la tendance actuelle vers l'autarchie économique ne soit qu'éphémère et que le développement des relations économiques entre nations est essentielle à la prospérité générale, la nécessité impérieuse de la stabilité des changes n'est plus discutable.

Aussi, malgré toutes les critiques dont l'étalon-or a été l'objet ces derniers temps, il reste la seule base sur laquelle cette stabilité puisse s'appuyer; il est une des conditions essentielles de la restauration du commerce et de la reprise des mouvements des capitaux internationaux.

Or, pour arriver à ce rétablissement, il faut des économies nationales saines et un degré raisonnable de liberté dans les relations commerciales et les rapports de crédit entre nations.

Il y a, dans la politique suisse depuis la guerre, une contradiction manifeste, du fait qu'on a voulu d'un côté établir une organisation monétaire internationale et, d'un autre côté, échafauder un régime de restrictions commerciales internationales absolument incompatible avec le système économique mondial.

Aussi, le but poursuivi ne peut-il être atteint que par la démobilisation générale des barrières commerciales par un abaissement graduel des tarifs douaniers et la suppression des autres restrictions entravant l'échange des produits.

Dans le domaine de la politique financière, il est hors de doute que l'abolition, tout au moins virtuelle, des dettes intergouvernementales résultant de la guerre ne peut être évitée, ainsi que certains aménagements pour une catégorie de dettes privées.

Pour éviter les erreurs du passé, il faudrait que ces mouvements soient réglementés; il serait indiqué de renforcer à ces fins le contrôle du système financier national, et d'assurer une collaboration plus stricte entre les banques centrales.

L'établissement d'un fonds international de stabilisation géré par la Banque Internationale devrait aussi être envisagé. Il constituerait un facteur efficace pour une redistribution saine de l'or, ainsi qu'un instrument important de stabilisation qui mettra fin au chaos qui règne dans les mouvements des prix des marchandises.

L'instabilité des changes, la paralysie du commerce et du crédit, la défaillance du système actuel d'obligations financières et le désordre fiscal d'aujourd'hui semblent se combiner pour créer, comme le dit *l'Economie Internationale*, une spirale infernale où la monnaie glisse de plus en plus bas dans le désordre et l'appauvrissement.

Pour s'attaquer à tous ces problèmes, si vastes et si complexes, il faut tout à la fois une action internationale concertée s'exerçant dans plusieurs directives, car aucune nation ne peut y réussir par ses seuls moyens; les efforts faits par elles ne servent qu'à porter des coups nouveaux à la structure de l'économie mondiale et de rendre plus difficile le travail d'assainissement.

Or, ce travail ne sera réellement effectif que si toutes les nations prennent résolument et sincèrement la détermination de renverser le sens de leur politique actuelle.

Les perspectives effrayantes qu'impliquent le libre jeu des forces naturelles doit les engager forcément à entrer résolument dans cette voie.

Au point de vue spécial de la Suisse, la situation est toute différente, car ce n'est pas l'instabilité de son franc, mais bien sa stabilité qui fait l'objet des critiques.

Comme la valeur de la puissance d'achat du franc suisse augmente constamment, alors que les prix, poursuivent leur mouvement de baisse, on prétend qu'il faudrait enrayer ce mouvement en dépréciant la monnaie. On cite, à l'appui l'exemple de l'Angleterre, qui est parvenue, en effet, à arrêter momentanément le recul des prix.

Il est à remarquer sur ce point que la dépréciation de la livre sterling est de 30 % tandis que la baisse des prix n'a atteint seulement que le 2,2 %, depuis juillet 1932; d'un autre côté, les capitaux considérables placés en livres sterling à l'étranger ont subi de grosses pertes et on calcule que la moins-value en résultant uniquement sur les dividendes et les intérêts atteint 120 millions de livres sterling, par an.

Il apparaît, dès lors que les avantages, d'ailleurs momentanés, de la dépréciation monétaire en Angleterre sont loin de compenser les énormes désavan-

GROSSISTES !

Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf
Véritable „Louis Roskopf S. A."
„Petit Fils Roskopf" et „Roskopf Enkel"
Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19‴, lépine et savonnette haut. 22 et 26 douzièmes.
Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 8¾ et 10½‴, ancre, 7, 10 et 15 pierres, nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes:
8¾ et 10½‴ ancre — 16 à 19‴ ancre, 22/12 et 26/12 —
16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19‴/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles, seconde au centre, avec et sans stop

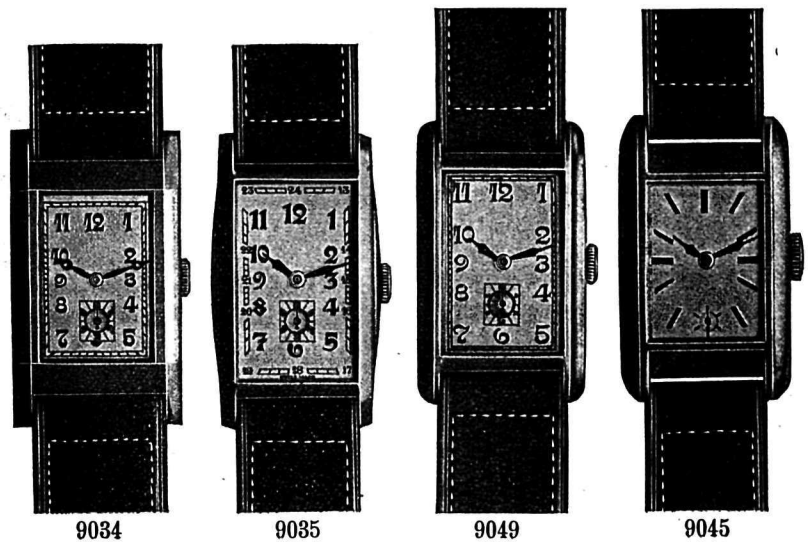

9034 9035 9049 9045

Toutes les formes les plus modernes en calottes 8¾ et 10½‴

Louis ROSKOPF S.A.

La montre de qualité

Heures sautantes; automates; façon 8 jours
Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes
Montres à clefs, à vis, chemin de fer
Montres maçonniques, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs
Porte-Echappements Roskopf et ancre
Etude et entreprise de calibres réservés
etc., etc.

(Ne vend qu'aux grossistes.)

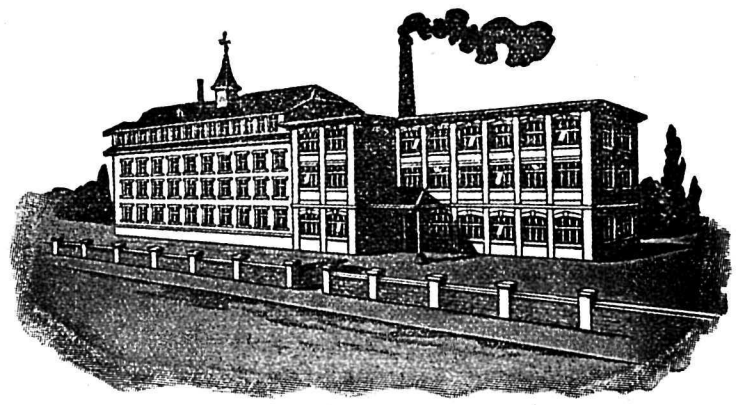

Etablissement fondé en 1902

Adressez-vous à la

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)

à RECONVILIER (Suisse)

LA FABRIQUE „AZURÉA"

CÉLESTIN KONRAD, MOUTIER

Téléphone 89

recommande ses spécialités:

Arbres de barillets finis, Couronnes
Tiges garnies, Noyaux
Tiges seules, Bagues
Chaussées, minuteries, Echappements
Petites-moyennes Champs
Grandes-moyennes percées
Grandes-moyennes à tiges lanternées pivotées
Axes de balanciers, Goupilles
Tiges d'ancre, Canons
Doubles-plateaux, etc., etc.

Jauges tampons: Précision 1/1000

Livraison rapide

Décolletages de précision pour toutes industries depuis ⌀ 0,25 à 12 mm ⌀

Pierres fines pour l'Horlogerie

Grenat, saphirs, rubis, etc.

RUBIS SCIENTIFIQUES

qualité soignée en tous genres
fabriqués entièrement par

THEVRILLAT & Co

PORRENTRUY

LIVRAISON PAR RETOUR 2291

Société Anonyme Fiduciaire Suisse

Schweizerische Treuhandgesellschaft

Genève Rue du Stand 59
BALE St. Albananlage 1
Zurich Bahnhofstrasse 66

Fonctions de Fidéi-Commissaires

Gérances et administrations de fortunes, exécutions testamentaires, gardiens de gages, secrétariat de syndicats, de cartels et d'associations économiques.

Discrétion absolue.

Prière de mentionner la raison sociale exacte de notre Société.

tages qui en résultent et qui eux compromettent l'avenir.

Toutefois, admettons pour un instant que l'exemple de l'Angleterre doit être suivi par la Suisse.

Pour y arriver, il faudrait, ainsi que le dit avec raison le *Bulletin d'avril* de la *Banque Populaire Suisse,* délier le franc suisse de l'or et remplacer les billets de banque avec couverture or, par du papier monnaie, ayant cours forcé. Seulement, la dépréciation monétaire qui pourrait résulter de l'accroissement de la circulation fiduciaire, même si elle atteignait le 30 % comme en Angleterre, ne déploierait pas en Suisse, les mêmes effets qu'en Angleterre. Tout d'abord parce que nous devrions continuer à payer des taxes ferroviaires beaucoup plus lourdes que dans ce pays pour l'importation et l'exportation des marchandises et ensuite règler en or la plus grande partie des matières premières et denrées alimentaires que nous devons importer, alors que l'Angleterre trouve le fer et le charbon qu'il lui faut dans son propre pays ou dans ses Dominions.

Dans ces conditions, la Suisse non seulement ne pourrait abaisser le coût de la production, mais grâce à la dépréciation de son franc, elle verrait les intérêts et les dividendes de ses placements effectués à l'étranger diminuer, en proportion, notre industrie et notre commerce n'obtenir qu'une quantité moindre de marchandises et produits étrangers; par là, l'équilibre de la balance des paiements s'en trouverait profondément troublée.

D'ailleurs, il y a lieu d'insister sur ce point, les effets de la dépréciation sur les prix ne sont que momentanée; la production se trouvant stimulée par cette baisse, il arrive un moment où le marché mondial ne se trouve plus à même de l'absorber. Pour maintenir les prix, une nouvelle augmentation du papier-monnaie s'impose, d'où nouvelle inflation et, enfin, pour finir, la débâcle finale. La lamentable expérience des Empires centraux, il y a dix ans, est là pour servir d'exemple.

Prescriptions étrangères en matière de devises

(Communiqué de l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne).

Argentine.

La Commission de contrôle des changes a réduit à 1,000 pesos papier le montant maximum des paiements commerciaux de traites pouvant être faits à l'étranger sans permission spéciale de la Commission de contrôle, par l'intermédiaire des banques autorisées au commerce des devises. L'autorisation de la Commission de contrôle des changes est nécessaire, quelle que soit l'importance du paiement, pour le paiement des produits suivants: bijouterie, horlogerie, objets d'argent, d'or et d'articles de fantaisie en général, matériel de T. S. F.

Un décret récent soumet d'ailleurs tout le trafic des devises à un contrôle plus sévère.

Pour faciliter nos efforts tendant à améliorer les possibilités de transfert des créances suisses bloquées en Argentine, nous prions les maisons qui posséderaient de telles créances et qui ne se seraient pas encore fait connaître, soit à notre siège de Zurich, soit à notre siège de Lausanne, de s'annoncer à nous.

Japon.

L'exportation de monnaies d'or et d'articles en or est interdite sans permission spéciale de la Banque d'émission. L'achat de devises étrangères ne pourra se faire dorénavant que moyennant permission de la Banque d'émission.

Brésil.

Le Banco do Brasil n'accorde plus de devises pour le paiement de traites échues l'année dernière sans que leur contre-valeur ait été déposée en milreis selon les dispositions de la loi de moratoire. Depuis quelque temps, on exige que la facture commerciale, la facture consulaire, la déclaration de la Chambre de Commerce étrangère et la traite, non seulement indiquent le même montant, mais encore la même date. Etant donnée la pénurie de devises, il est actuellement, même quand toutes ces formalités sont remplies, très difficile d'obtenir des devises pour le paiement de marchandises suisses: en effet, le Brésil, comme beaucoup d'autres Etats sud-américains, se voit maintenant de plus en plus forcé de tenir compte en première ligne des importations de matières premières et d'autres articles indispensables. Il est spécialement important de savoir que les débiteurs brésiliens peuvent se libérer de leurs engagements en monnaie étrangère en déposant à l'échéance la contre-valeur en milreis au cours du jour, s'ils n'obtiennent pas de devises. Cette disposition est basée sur une loi de 1908 et les dépôts ainsi formés non seulement ne rapportent pas d'intérêt aux créanciers étrangers mais encore restent intransmissibles. Dans ces circonstances, on recommande la plus grande réserve et la plus grande prudence dans la formation de nouvelles relations commerciales avec le Brésil.

Hongrie.

L'accord de clearing ungaro-suisse du 14 novembre 1931 a été prolongé en deux fois jusqu'au 30 avril 1933. Les négociations engagées pour l'élaboration d'un nouvel accord de clearing n'ayant pas abouti jusqu'à présent, l'accord actuel sera prolongé jusqu'au 15 mai prochain et de nouveaux pourparlers sont en cours au sujet d'une nouvelle prolongation au delà du 15 mai.

Nous renvoyons à ce sujet nos lecteurs au communiqué paru dans la F. O. S. C. du 27 avril.

D'autre part, nous tenons à la disposition des intéressés le détail des dispositions sur l'emploi pour buts touristiques des pengös bloqués en Hongrie.

Mozambique.

Dans la partie de la colonie de Mozambique administrée par la Compania de Mozambique, l'étalon or a été abandonné le 30 mars. La monnaie de cette région qui était la livre or est maintenant devenue une livre papier dont la valeur correspond à la livre anglaise.

Paraguay.

L'amortissement et le paiement des intérêts de la dette extérieure restent suspendus. La pénurie des devises disponibles continuant à se faire sentir, les devises ne sont pas accordées pour le paiement d'importation d'articles de luxe. D'autre part, les exportateurs restent obligés de fournir à la Oficina de Cambios, au cours officiel, le 50 % des devises qu'ils obtiennent de leurs exportations.

Turquie.

Les articles les plus importants pour les exportateurs suisses de la 10e ordonnance sur les devises sont les suivants:

Article 13: L'octroi de devises par les banques pour le paiement des marchandises d'importation ne se fait que sur remise des quittances de l'impôt sur le chiffre d'affaires, établies par les offices douaniers. Le montant en devises accordé ne doit pas dépasser la somme sur laquelle l'impôt sur le chiffre d'affaires a été payé.

Article 14: Selon la nature de l'affaire d'importation, les banques peuvent, avant réception de la quittance de l'impôt sur le chiffre d'affaires, accorder à leurs clients des avances en devises.

Article 28: Les personnes et maisons à l'étranger ont besoin, pour disposer de leurs fonds en livres turques déposés dans des banques en Turquie, du visa de l'Office de contrôle des changes. L'autorisation est accordée lorsqu'il est prouvé que l'emploi de ces fonds n'est pas susceptible de nuire à la tenue de la monnaie turque.

Chronique financière et fiscale

Service de compensations.

Situation au 6 mai 1933

Autriche.

Avoir Suisse à la Banque Nationale d'Autriche, au 10 avril 1932		fr. 9,239,661.84
Remboursements aux exportateurs autrichiens	fr. 425,244.13	
Paiements aux exportateurs suisses	» 6,822,144.06	
Compensations	» 1,842,708.84	9,090,097.03
Solde Avoir Suisse		fr. 149,564.81

Dernier Bordereau payé No. 2830.

Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 6,357,233.02
Paiements aux exportateurs suisses	» 5,596,694.22
Solde Avoir Suisse	fr. 760,538.80
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	» 7,871,755.26
Total à compenser	fr. 8,632,194.06

Dernier Bordereau payé No. 3185.

Yougoslavie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 8,384,592.85
Paiements aux exportateurs suisses	» 5,966,287.54
Solde Avoir Suisse	fr. 2,418,305.31
Créances suisses non échues en Yougoslavie	» 3,283,893.45
Total à compenser	fr. 5,702,198.76

Dernier Bordereau payé No. 4345.

Hongrie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 18,798,543.26
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 11,939,164.81
Solde Avoir Suisse	fr. 6,859,378.45
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 6,649,464.12
Total à compenser	fr. 13,508,842.57

Dernier Bordereau payé No. 1942.

Roumanie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 3,114,001.83	
Paiements aux exportateurs suisses	» 1,245,567.90	
Solde Avoir Suisse		fr. 1,868,433.93
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie		» 27,579,784.81
Total à compenser		fr. 29,448,218.74

Dernier Bordereau payé No. 919/1300.

Grèce.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 84,043.05
Paiements aux exportateurs suisses	» 70,969.76
Solde Avoir Suisse	fr. 13,073.29
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 217,894.07
Total à compenser	fr. 230,967.36

Dernier Bordereau payé No. 285.

Banque cantonale de Berne.

Le rapport annuel de cet important établissement financier vient de paraître. Après avoir, à titre d'introduction, esquissé de façon très intéressante la situation économique et financière, tant mondiale qu'en Suisse et passé en revue la marche de nos différentes industries nationales, le rapport examine l'activité de la Banque pendant l'année 1932.

La somme du Bilan, déterminante pour apprécier le développmeent des affaires a augmenté de 7 millions, passant de 586 à 593 millions; le compte de profits et pertes, s'est ressenti de la diminution du rendement du portefeuille, du fort recul des opérations, d'une part, ainsi que des amortissements quelque peu augmentés, d'autre part. En dépit de ces influences défavorables, le bénéfice net a encore pu atteindre la somme de trois millions.

Au vu de la situation actuelle, le Conseil d'Administration envisage qu'une réduction de ½ % ramenant à 5 ½ % l'intérêt de 6 %, sur le capital de dotation, semble devoir s'imposer.

Le fonds de réserve ordinaire était de	fr. 6,500,000.—
A ajouter l'allocation pour l'exercice 1932	» 300,000.—
Total	fr. 6,800,000.—
La réserve spéciale pour créances, était de	fr. 202,415.40
Plus l'attribution pour l'exercice 1932	» 542,714.64
Total	fr. 745,130.04

L'emprunt de 1899 à 3 ½ % de 15 millions se trouve réduit à fin 1932, à fr. 1,729.000.—.

A fin 1932, il existait 7,338 déposants en comptes-courants, pour une somme d'environ 74 millions de francs et 131,602 déposants en carnets d'épargne, pour une somme d'environ 253 millions. L'état des bons de caisse présentait une valeur d'environ 109 millions.

Le portefeuille des Effets accusait un mouvement de 450,000 effets d'une valeur de 661 millions de francs.

Au 1er janvier 1932, les accrédités en comptes-courants étaient redevables à la Banque de	194 millions de fr.
Leurs comptes ont été débités pendant l'année, de	534 millions de fr.
Soit, au total	728 millions de fr.
Ils ont été crédités en revanche de	510 millions de fr.
de telle sorte que les créances nettes de la Banque s'élevaient à fin 1932, à	218 millions de fr.

Les prêts sur obligations étaient au nombre de 8,329, représentant un capital de 47 millions et ceux sur obligations hypothécaires ,un capital de 86 millions.

Pendant l'exercice 1932, la Banque a amorti fr. 489,000.— de créances perdues ou douteuses.

Le résultat de l'exercice se présente comme suit:

LOUIS LANG S.A., PORRENTRUY

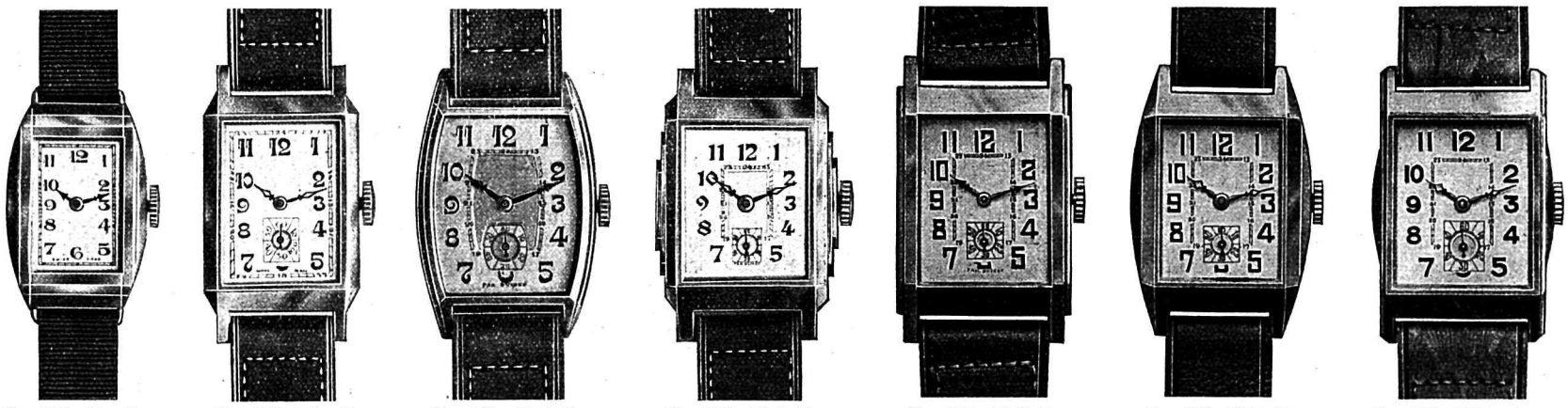

No. 285, 6 3/4 lig. No. 287, 8 3/4 lig. No. 257, 10 1/2 lig. No. 262, 10 1/2 lig. No. 270, 10 1/2 lig. No. 273, 10 1/2 lig. No. 276, 10 1/2 lig.

Quelques modèles des genres que nous exécutons en
argent, métal chromé et plaqué or laminé.

On cherche fournisseur pour
caloffes or
8 3/4 à 11 lig., 9 et 14 carats, contrôle anglais.
Offres détaillées sous chiffre **T 4114 Q** à **Publicitas Bienne.**

Ogival Watch
La Chaux-de Fonds
R. BRANDT. Téléph. 22.431
n'a qu'un souci
servir ses clients
consciencieusement
FAITES UN ESSAI.

Machine à polir les arbres de barillets, pivots et faces de pignons. Meules a cloche spéciales de fer, fonte grise, acier, bronze, zinc et nickel. Machine à couper les balanciers. Machines à adoucir les roues. Machine à polir les gouges et colimaçons.
Fritz WOLF
LONGEAU (Berne)
Téléphone No. 78.175
Machines et Fournitures.

A vendre
très avantageusement :
72 sav. 19 lig., plaqué or 10 ans haut. normale, ancre 15 rub., spiral breguet.
12 sav. 17 lig., or 18 kt., plates (46 sur 9 mm.), lentilles, ancre 16 rubis, boîtes brutes gr. 25, gr. 28, cuv. or,
Montres auto, pendulettes, poche, presse-lettres, de paroi, 8 jours.
Petits postes montres bracelet et poche, argent et plaqué.
1500 extensibles argent et niel assortis.
Ecrire **case postale 10267 La Chaux-de-Fonds.**

Timbres Caoutchouc
en tous genres
C. LUTHY rue Léopold Robert 48

A. ROULET-HUGUENIN
LE LOCLE
GRAVURE DE LETTRES EN TOUS GENRES DÉCORATION
SPÉCIALITÉ DE CADRANS GRAVÉS TOUS STYLES.
GRAVURES MODERNES À LA MACHINE
PRODUCTION JOURNALIÈRE 2.000 PIÈCES
Téléphone 2.78

Affaire de grand intérêt
Fabrication régulière de grandes séries d'un stylographe de construction spéciale pourrait être confiée à maison absolument sérieuse. Affaire simple à organiser.
Décolletage ou à l'étampe.
Offres sous chiffre **O 53236 Q** à **Publicitas Bâle.**

Pour sertissages
de mouvts. et compliqués, qual. Genève, transformations, essais articles nouveaux à prix avantageux, adressez-vous à
Ed. Wm. Meylan, Brassus.

On demande à entrer en relations avec maison sérieuse pour l'achat
d'ébauches
rectangulaires, terminées, avec échappements régul. grandeurs 5 1/4 lig. et d'avantage. Cyl. 4, 6, 10 rubis, ancres 7, 9, 11, 15 rubis, interchangeabilité garantie, qualité bon marché et bon courant.
Offres sous chiffre **Oc 6551 Z** à **Publicitas Zurich.**

A vendre
plusieurs machines à tailler par génération **Mikron.**
S'adresser sous chiffre **A 21142 U** à **Publicitas Soleure.**

On cherche à acheter
petit tour outilleur
si possible avec appareil à fileter.
Offres à **case postale 50 Rapperswyl a/See.**

On demande à acheter
1 tour
à tourner et roder les platines jusqu'à 70 mm. de diamètre.
Offres sous chiffre **P 3601 J** à **Publicitas St-Imier.**

Nouveauté en horlogerie
A la Fabrique de raquettes et coquerets Her. Steffen au **Landeron,** vous trouverez une merveille en raquette **amortisseur chutes,** celle-ci vous aidera à la vente de vos montres; n'hésitez pas à demander un échantillon et prix.
Brevet allemand No. 562.490
Brevet suisse No. 161.091
A la même adresse à vendre faisant double emploi une **limousine** De-Soto, 14 chevaux, année 1933, payée Fr. 10.900.— à céder Fr. 7.500— deux assurances et permis payés pour l'année.

TECHNICIEN
longue pratique dans construction de calibres interchangeables et fabrication d'ébauches, ayant occupé poste de chef technique, apte à organiser et diriger seul une fabrication, **cherche situation.** — Références de tout premier ordre à disposition.
Ecrire sous chiffre **P 2794 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Bénéfice brut		fr. 9,947,154.92
dont à déduire les frais d'administration	fr. 5,787,404.41	
Pertes sur créances	489,337.41	
Amortissements divers	148,817.85	
Dotation de la réserve pour différents risques	395,569.65	
Contribution à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs	95,000.—	6,916,129.32
Bénéfice net		fr. 3,031,025.60
A ajouter créances amorties, rentrées		fr. 11,689.04
		fr. 3,042,714.64
à répartir comme suit:		
Versement à l'Etat pour le capital de dotation de fr. 40,000,000.— à 5½ %	fr. 2,200,000.—	
à la réserve ordinaire	300,000.—	
à réserve spéciale pour créances	542,714.64	fr. 3,042,714.64

Chronique des Associations patronales

Fédération des Fabricants de boîtes argent.

L'Assemblée générale de la Fédération des fabricants de boîtes argent, aura lieu samedi 20 mai 1933, à 9½ heures, à l'Hôtel Bielerhof, à Bienne, avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel.
2. Protocole.
3. Conférence sur le bimétallisme et « Pax » monnaie universelle.
4. Reddition des comptes exercice 1932.
5. Budget 1933.
6. Nominations statutaires:
   a) du Président central;
   b) du Vice-président;
   c) du caissier;
   d) des vérificateurs des comptes et du suppléant;
   e) de la Section Directrice;
   f) des délégués à l'Ubah;
   g) des représentants aux Délégations réunies.
7. Conventions. — Situation.
8. Divers et imprévu.

Informations

Avis.

Les créanciers de la maison

AXIPJJPIN BNTFNXMHPLQYHI (clef 1933)

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:

XAKPOJQ TNEOQJJU AUBNY (clef 1933)
HNGUH RQBUYIRU BUIKQYYP (clef 1933)
HQAPYUTQ ENBBNHUYQ AUBNY (clef 1933)
Z. JPYIPY XTTBPKOXMPBBPI (clef 1933)

— Nous recherchons le nommé:

Bernhard Blumenthal, ci-devant à Francfort s. M.

Les personnes qui pourraient nous donner son adresse actuelle nous rendraient service.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

SQIP NONXSQOXUW BNBUYPN (clef 1933)

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Utilisation de trois-six à prix réduit pour les besoins de l'industrie horlogère.

La Chambre Suisse de l'Horlogerie a présenté à la Régie fédérale des alcools une demande concernant l'achat et l'emploi de trois-six à prix réduit pour le traitement des pièces d'horlogerie; sa demande a été accueillie favorablement et nous indiquons ci-dessous les conditions auxquelles ce trois-six peut être livré aux entreprises et ateliers horlogers:

1. Le trois-six à prix réduit doit être additionné d'une matière le rendant impropre à la boisson; il est prévu 3 % d'alcool méthylique, soit 3 kg. par 100 kg. de trois-six.

2. L'alcool méthylique sera ajouté au trois-six par les entrepôts de la Régie, dont le minimum de vente est de 125 kg. (150 litres) à la fois. Comme tous les horlogers ne sont pas à même de retirer cette quantité en une fois, la Régie est d'accord d'autoriser certaines drogueries à revendre ce trois-six à prix réduit par quantité d'au moins 5 litres à la fois. Cas échéant, la Régie est disposée d'étudier la possibilité de donner cette autorisation à d'autres maisans que la Chambre Suisse lui indiquerait.

3. Quiconque veut acheter et employer du trois-six à prix réduit, doit se munir d'une licence délivrée gratuitement par la Régie fédérale des alcools. Les formulaires nécessaires sont envoyés par elle, sur demande.

4. La licence n'est accordée qu'à condition que le trois-six à prix réduit soit employé dans le propre établissement du détenteur de la licence, et *uniquement au nettoyage des pièces d'horlogerie.*

5. Les détenteurs de licence qui utilisent annuellement une quantité de trois-six à prix réduit supérieure à 125 kg. peuvent être obligés de s'approvisionner auprès de la Régie des alcools.

6. Font en outre règle, les prescriptions générales sur l'achat et l'emploi du trois-six à prix réduit soit la Loi fédérale sur l'alcool (du 21 juin 1932) et le Règlement d'exécution (du 19 décembre 1932) de la dite loi.

Traité de commerce entre la Suisse et le Salvador.

Le traité de commerce, d'amitié et d'établissement conclu entre la Suisse et le Salvador, dénoncé au 31 mai 1931 et renouvelé depuis lors jusqu'au 30 avril 1933, vient de nouveau à être prorogé jusqu'à fin 1933.

Renseignements confidentiels.

Les intéressés peuvent obtenir à la Chambre Suisse de l'Horlogerie, Serre 58, à La Chaux-de-Fonds, des renseignements confidentiels de l'Office Suisse d'Expansion commerciale, Zurich et Lausanne, sur:
No. 11. *Roumanie.* — Boycott des produits allemands.
No. 12. — *Pologne.* — Boycott des produits allemands.
On est prié de joindre un timbre pour la réponse.

Demandes d'adresses.

Les maisons à même de fournir les articles suivants:
Montres-contrôle pour veilleurs de nuit;
Mouvements d'horlogerie d'un diamètre de 3¾ et 4½ pouces anglais (8 jours) pour hygromètres, sont priées de s'adresser à la Chambre Suisse de l'Horlogerie, qui renseignera.

Pour nos fabricants-exportateurs.

Nous attirons l'attention de nos fabricants-exportateurs sur le tableau de correspondance des paquebots-poste (service des colis postaux) paraissant à la page 161 du présent numéro.

Douanes

Suisse. — Boîtes de montres.

Suivant avis de la Direction Générale des Douanes, les boîtes de montres, autres que métalliques, seront taxées comme suit, à l'avenir:
Boîtes de montres, brutes ou finies:
— en matières moulées No. du tarif 932 à 25 cts. pièce.
— en matières fines (agate, nacre, etc) No. du tarif 933 a à 35 cts. pièce.
Les boîtes de l'espèce, en combinaison avec des parties métalliques, telles que carrures, pendants, etc., rentrent, suivant le métal, sous No. 932/933 c.

Angleterre. — Marques d'origine.

Les intéressés sont rendus attentifs au fait que, suivant avis paru dans le « Board of Trade Journal » du 20 avril, une requête a été formulée tendant à ce que les marchandises suivantes soient pourvues d'une marque d'origine:

1. Horloges murales et de parquet, incl. celles avec mouvement mécanique, électrique (courant du secteur et pile) et électro-magnétique, montres à remontage électrique, montres de boudoir et montres de voyage.
2. Mouvements de pendules murales et de parquet, avec ou sans échappements.
3. Moteurs électriques synchrone du genre utilisé pour les horloges murales et de parquet, pour leurs mouvements ou pour les instruments destinés à mesurer le temps.
4. Porte-échappements (Platform escapments).
5. Mouvements d'horlogerie pour appareils ou instruments ne servant pas à mesurer le temps.

Les maisons intéressées qui désirent faire connaître leur point de vue au « standing committee » sont priées de s'adresser, *avant le 15 mai,* à la Chambre Suisse de l'Horlogerie, soit par l'entremise de leurs associations respectives, soit directement.

Angleterre. — Réduction douanière.

Ensuite d'échange de notes entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, une convention a été conclue, pour une durée illimitée, mais dénonçable à trois mois et devant entrer en vigueur dès que possible. L'Angleterre accordera à l'Allemagne les concessions tarifaires suivantes, applicables également à la Suisse, au bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée:

	% ad valorem nouveaux	anciens
Gramophones, sans amplificateurs électr. (pick-up) d'une valeur inf. à 10 sh. pièce	15	33 1/3
Les dits, sup. à 10 sh. pièce	20	33 1/3
Horloges-réveils (excepté horloges électriques) inf. à 30 sh. pièce	20	33 1/3
Horloges (excepté celles électriques ou à réveils) inf. à 30 sh. pièce	25	33 1/3
Mouvements complets pour horloges d'une valeur inf. à 15 sh., pièce	25	33 1/3
Objets de parure, vrais et faux, montés ou non, excepté ceux en platine ou or	25	30

Bulgarie. — Importation de petits envois.

Le Ministère bulgare des Finances fait savoir que beaucoup de marchandises de petit volume, comme par exemple des verres de montres, des pierres d'horlogerie et des pièces détachées de montres sont envoyées en Bulgarie sans autorisation d'importation, sous forme d'échantillons sans valeur, d'imprimés, etc.

C'est pourquoi, le Ministère des Finances a interdit, dès le 12 avril, l'importation de marchandises comme échantillons sans valeur, ou autre petits paquets. Tous les envois passeront dorénavant à la douane, qui décidera si ces marchandises peuvent être admises hors contingent ou non.

Espagne. — Droits (Agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou billets de banque, a été fixé, pour la période du 1er au 10 mai courant, à 127,85 %.

Pérou. — Droit additionnel

Aux termes d'une communication du Consulat général de Suisse à Lima, le Gouvernement péruvien a institué un nouveau droit additionnel de 1 % *ad* valorem, perçu par les consulats du Pérou à partir du 1er mai, en même temps que la taxe de 5 % *ad* valorem due pour la légalisation des factures consulaires.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

27/4/33. — *Adolf Seiler, Uhren-Bijouterie-Optik* (A. S., de Wohlenschwil, Argovie), horlogerie, bijouterie, optique, Siebnen-Schübelbach (Schwyz).

27/4/33. — *Paul Pertuis* (ressortissant italien), fabrication et commerce d'horlogerie, Rue Weissenstein 1, Bienne.

Modifications:

19/4/33. — La soc. an. « H. Scholl & Cie », Société Anonyme », instruments de pesage et de poids et mesures, Genève, est dissoute, la liq. opérée par César Droin, avt. sign. indiv. sous la raison *H. Scholl et Cie, Société Anonyme, en liquidation.*

20/4/33. — *Ressorts S. A.*, fabr. et vente de ressorts de tous genres, Bienne. Emile Bornèque cesse de faire partie du Cons. adm., sa sign. radiée. Est nommé prés. du Cons. Ernest Baehni, secrét., Suzanne Baehni, Pierre Baehni, sign. tous indiv.

21/4/33. — *Société Anonyme Mido (Aktiengesellschaft Mido), (Mido Limited),* fabr. et vente d'horlogerie, etc. Le siège de cette soc. an. est transféré de Soleure à Bienne.

21/4/33. — La soc. n. coll. « Fehr et Voirol » est dissoute. Actif et passif sont repris par *Charles Fehr* (Ch.-Otto F., de Mannenbach, Thurgovie), fabr. de cadrans métal, Rue de la Ronde 3, La Chaux-de-Fonds.

25/4/33. — *Charles Reuge,* horlogerie et terminage, Genève. Le titulaire Charles-Alfred Reuge et son épouse Martha née Mazinger ont adopté le regime de la séparation de biens.

28/4/33. — *Albert Douard, Société Anonyme,* fabr. achat et vente d'horlogerie, Bienne. Auguste Laager, père, décédé, cesse de faire partie du Cons. adm. et y est remplacé par Alfred Laager, de Mollis, sign. indiv.

25/4/33. — *S.A.P.H.I., S. A., Pierres Fines,* soc. an., Le Landeron. Le cap. soc. est réduit de fr. 25 mille à fr. 20 mille.

28/4/33. — *Ora S. A. (A. G.),* fabr., achat et vente d'horlogerie. Le siège de cette soc. an. est transféré de La Chaux-de-Fonds à *Bienne.*

28/4/33. — *Müller & Cie, Succ. de Sandoz fils et Co.,* soc. com., outils et fournitures industrielles, La Chaux-de-Fonds. La procuration collective conférée à John Dubois est éteinte.

2/5/33. — *Heggendorn-Biedert,* fabr. de parties détachées pour l'horlogerie, Oberdorf. La procuration conférée à Erwin Miesch est éteinte.

Radiations:

27/4/33. — *Leonhard Bürgler, Uhren, Optik & Bijouterie,* Siebnen-Schübelbach (Schwyz).

29/4/33. — *U. Thiébaud et Fils, Fabrique Médéa, société anonyme,* fabrique de balanciers, La Chaux-de-Fonds.

27/4/33. — *Pertuis & Co.,* fabr. et commerce d'horlogerie, Bienne.

Faillite.

Etat de collocation:

Lesquereux et Cie, Mobile Watch Co., société en com., fabr., achat et vente d'horlogerie, Rue Numa Droz 16, La Chaux-de-Fonds.
Délai pour action en opposition: 13 mai 1933.

Concordats.

Homologation du concordat:

1/5/33. — Fabrique de fraises *Leuba Camille S. A.*, Neuchâtel.

Délibération sur l'homologation du concordat:

18/5/33. — *Von Büren, Walter,* fabr. de vis, Flumenthal, Soleure.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

25/4/33. — *Cylinder Uhren A. G. (Cylindre Watch Co. Ltd),* Quai du Bas 98, Rue Neuhaus 33, Bienne.
Délai pour productions: 20 mai 1933.
Assemblée des créanciers: 6 juin 1933.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 e, No. 160210. 1er août 1931, 20 h. — Instrument de mesure tel qu'une montre. — *Ernest Otto Gammeter,* 26, Rowland Road, Calcutta (Indes Britanniques). Mandataires: Imer et de Wurstemberger ci-devant: E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, Genève.

Cl. 71 f, No. 160211. 16 avril 1932, 4 h. — Boîte de montre-chevalet. — *André Leuba,* fabricant d'horlogerie, 2, rue du Sapin, Fleurier (Suisse).

Cl. 79 k, No. 160223. 20 août 1931, 20 h. — Machine pour refraiser les dents de roues. — *Henri Grandjean,* 92, Crêtets, La Chaux-de-Fonds La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Radiations:

Cl. 71 c, No. 156799. — Montre.

Cl. 71 d, No. 127320. — Balancier pour compteurs de sport.

Cl. 71 d, No. 156800. — Huilier pour levée d'ancre.

Cl. 71 f, No. 151729. — Boîtier de montre.

Cl. 94, No. 156831. — Bracelet.

Cl. 95, No. 140804. — Briquet automatique.

Dessins et Modèles

Dépôts:

No. 50742. 15 février 1933, 18 1/4 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Mouvement de montre. — *Fabrique d'Ebauches de Peseux S. A.,* Peseux (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

No. 50801. 23 février 1933, 19 h. — Cacheté. — 3 modèles. — Cabinet pour pendule. — *Prof. R.-A. Zutt,* Zurich (Suisse). Mandataire: Fritz Isler, Zurich.

Prolongations:

No. 42058. 11 février 1928, 12 1/4 h. — (IIe période 1933-38). — 3 modèles. — Montres. — *Société Anonyme de la Fabrique d'Horlogerie Le Coultre & Cie,* Le Sentier (Suisse). Mandataires: Imer et de Wurstemberger ci-devant E. Imer-Schneider, Genève; enregistrée le 24 février 1933.

No. 42188. 5 mars 1928, 20 h. — (IIe période 1933-38). — 1 modèle. — Article de réclame. — *Société Anonyme Louis Brandt & Frère Omega Watch Co.,* Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrée le 21 février 1933.

No. 42197. 6 mars 1928, 21 h. — (IIe période 1933-38). — 1 modèle. — Platine de montre à balancier visible. — *Baumgartner frères S. A.,* Grenchen (Suisse). Mandataire: W Koelliker, Bienne; enregistrée le 3 mars 1933.

No. 42187. 5 mars 1928, 20 h. — (IIe période 1933-38). — 1 dessin. — Article de réclame. —

Radiations:

No. 41612. 17 novembre 1927. — 4 modèles. — Boîtes de montres décorées.

No. 41645. 22 novembre 1927. — 1 modèle. — Bracelet pour montres.

No. 41663. 26 novembre 1927. — 1 modèle. — Machine à arrondir.

No. 41671. 23 novembre 1927. — 2 modèles. — Balanciers factices circulaires pour pendulettes à balancier factice visible.

COTES

9 mai 1933

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 72.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500.— »
» laminé, pour doreurs	» 3575.— »
Platine	» 5.55 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte	2 %
» » avance s/nantissement	2 1/2 %

		Parité en francs suisses	Esc. %	Demande	Offre
France	100 Frs	20.305	2 1/2	20.34	20.44
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	17.44	17.56
U. S. A.	1 Dollar	5.18	3	4.30	4.50
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.75	4.--
Belgique	100 Belga	72.06	3 1/2	72.—	72.60
Italie	100 Lires	27.27	4	27.05	27.40
Espagne	100 Pesetas	100.—	6	44.—	44.70
Portugal	100 Escudos	22.29	6	15.50	16.50
Hollande	100 Florins	208.32	2 1/2	208.—	208.70
Indes néerl.	100 Guilder	208.32	—	—	208.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	121.25	122.25
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	4	—	101.80*
Autriche	100 Schilling	72.93	5	—	72.92*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4 1/2	—	89.92*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	3 1/2	—	15.46*
Esthonie	100 Cour.	139.—	5 1/2	—	135.—
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2-6	—	98.—
Lithuanie	100 Lits	51.80	6-7	—	51.—
Russie	100 Tchervon.	2666.-	8	—	2666.—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	90.—	92.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	4	88.—	90.—
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	77.—	79.—
Finlande	100 Markka	13.05	6	7.25	8.—
Pologne	100 Zloty	58.14	6	—	58.25*
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7 1/2	—	7.15*
Albanie	100 Francos	100.—	8	—	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	9	—	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	8	—	—
Roumanie	100 Lei	3.10	6	3.—	3.10
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	—	249.—
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	—	1815.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	4	—	17.70
Australie	1 Liv. st.	25.22	6 1/2-7	13.50	14.50
Argentine	100 Pesos	220.—	6	—	105.—
Brésil	100 Milreis	62.08	—	—	39.—
Chili	100 Pesos	63.—	4 1/2-6	—	30.—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	—	242.—
Colombie	100 Pesos	504.—	5	—	451.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	—	81.—
Equateur	100 Sucres	103.60	4	—	85.—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	—	80.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	—	141.—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	—	255.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3 1/2	127.—	140.—
Chine	100 Taels		—	—	150.—
Japon	100 Yens	258.33	4.38	100.—	115.—

*) Cours du service international des virements postaux.

Comptant

Paris	3 mai	4 mai	5 mai	6 mai
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	209	203	199	199
Argent	300	290	285	285
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	22.000	22.000	22.000	22.000
» iridié 25 %	30.250	30.250	30.250	30.250
Iridium	45.000	45.000	45.000	45.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	10,20	10,20	10,20	10,20
Platinite	11,80	11,80	11,80	11,80
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15

London	3 mai	4 mai	5 mai	6 mai
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).				
Or (shill.)	123/5	124/8	124/8	124/1
Palladium (Lstg.)	4.10/	4.10/	4.10/	4.10/
Platine (shill.)	150	150	155	155
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	19.7/16	19.3/8	19.1/8	19.1/2

New-York	3 mai	4 mai	5 mai	6 mai
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).				
Argent en barres	35.1/8	34.5/8	35.1/4	35.3/8

Comptant

London	2 mai	3 mai	4 mai	5 mai
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).				
Aluminium intér.	100	100	100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	42-42.10/	42-42.10/	42-42.10/	42-42.10/
Cuivre	31-4/4 1/2	31-5/7 1/2	32-6/3	32-15/7 1/2
» settl. price	31-5/	31-5/	32-7/6	32-15/
» électrolytiq.	35-36	35-5-35-15/	35-15-36-5/	36-36-12/6
» best. selected	33-10-34-15/	33-10-34-15/	33-10-34-15/	35-36
» wire bars	36	35-15	36-5/	36-12/6
Etain anglais	174-15/	174-15/	178	179-10/
» étranger	173-8/9	173-17/6	177-7/6	178-15/
» settl. price	173-10/	174	177-10/	178-15/
» Straits	187-10/	188	191-10	192-15/
Nickel intérieur	240-245	240-245	240-245	240-245
» exportation	37-38c/d	37-38c/d	37-38c/d	37-38c/d
Plomb anglais	12-10/	12-10/	12-15/	13-5/
» étranger	11-1/3	11-1/3	11-7/6	11-17/6
» settl. price	11-2/6	11-2/6	11-7/6	11-17/6
Zinc	14-18/9	14-16/3	14-18/9	15-2/6
» settl. price	15	14-17/6	14-17/6	15-2/6

Cours du Diamant-Boart:
Prix de gros en Bourse au comptant.

	Par carat
Qualités ordinaires	fr. 3.00 — 3.20
Grain fermé, petit roulé	» 3.30 — 3.60
Boart Brésil	» 3.70 — 4.—
Eclats	» 2.40 — 2.90
Carbone (Diamant noir)	» 18.— - 22.—

Cours communiqués par:

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.
Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève.

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

Société suisse des Spiraux S. A.

Les actionnaires de la Société suisse des Spiraux sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

pour le **Lundi 22 Mai 1933,** à 15 heures, à l'**Hôtel de Paris,** à **La Chaux-de-Fonds**, avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du protocole de la dernière assemblée générale.
2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1932.
3. Rapport des contrôleurs.
4. Approbation des comptes et du bilan.
5. Nomination des contrôleurs.
6. Divers.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs sont à la disposition de MM. les sociétaires, chez M. **Emile Meyer,** rue du Parc N° 4, à La Chaux-de-Fonds.

Le Président, **C. Girard-Gallet.** Le Secrétaire, **A. Bourquin-Jaccard.**

Comptable

expérimentée, bilan, etc., pouvant s'occuper également de la fabrication, mise en travail des commandes, boîtes et cadrans, expéditions, ayant travaillée seule de nombreuses années,

cherche place stable

Entrée de suite ou à convenir.
Faire offres sous chiffre **D 21148 U** à **Publicitas Bienne.**

On demande

montres-réveils

17 ou 18 lig., lépines nickel chromé, pendant ovale, mouvements ancre ou Roskopf, cadran émail radium.
Faire offres avec prix à **case postale 10477 Chaux-de-Fonds.**

Technicien

pour la création d'une nouveauté mécanique électrique. On cherche technicien outillé ou atelier de petite mécanique capable d'étudier et de mettre au point rapidement un appareil type.
Offres sous chiffre P 2852 C à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Fd. et Ad. Droz
Parc 91
La Chaux-de-Fonds

livrent avantageusement mouvements 4 lig. ovales et 8 3/4 lig. rectangles, ancre,

10 5 × 16 mm. 9,8 × 14 mm

Maison de gros **achète** tout stock de liquidation de

montres finies et mouvements

depuis 8 3/4 lig. bracelets jusqu'aux montres de poche 18 lig.
Faire offres sous chiffre **F 20790 U** à **Publicitas Bienne.**

POUR NOS EXPORTATEURS D'HORLOGERIE

Correspondances des Paquebots - Poste

Mai 1933 — COLIS POSTAUX — **Mai 1933**

PAYS	Date des départs	Dernier jour de consignation à					Durée du transport du bureau d'échange au port de débarquement
		Chaux-de-Fonds	Genève	Locle	Bienne	Soleure	
Grèce*), Turquie	chaque jeudi de Chiasso *) Les colis postaux à destination des provinces Macédoine et Thessalie sont expédiés de Chiasso tous les jours ouvrables par la voie de terre.	veille 17.00	veille 17.00	veille 17.00	veille 17.00	veille 17.00	Salonique = 4-5 jours Volo = 4-7 jours Le Pirée = 5 jours Constantinople = 6 jours
Colis flèches	départ de Lausanne 4.38, tous les jours pour Salonique, Athènes, Constantinople, Angora, Eski-Chéhir et Adana.	veille 12.00	veille 12.00	veille 12.00	veille 12.00	veille 12.00	Salonique = 2 jours Athènes = 2 ½ jours Constantinople = 2 ½ j. Eski-Chéhir = 3 ½ jours Angora = 3 ½ jours Adana = 3 ½ jours
Aden, Inde britannique et Perse	chaque jeudi de Genève	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	Aden = 10 jours Bombay = 15 jours Zahédane (Duzdap) = 19 j Bouchir = 20 jours Kasré-Chirine = 23 jours
Hongkong, Chine et Japon	mai 4, 10, 18, 24. juin 1, 6, 15, 21, 29. de Genève.	veille 18.45	18.45 veille	veille 18.45	veille 18.45	veille 18.45	Hongkong = 30-32 jours Shanghaï = 33-37 jours Kobé = 36-41 jours Yokohama = 41-46 jours
Siam	mai 4, 18. juin 1, 15, 29. de Genève.	veille 18.45	veille 18.45	veille 18.45	veille 18.45	veille 18.45	Penang = 23 à 25 jours, de Penang à Bangkok par chemin de fer en 2 jours
Ceylan, Etablissement du Détroit, Indes orientales néerlandaises	mai 3**, 12*§), 18*, 24** juin 2*§), 8*, 14**, 23*§), 29*. **) de Genève *) de Chiasso §) excepté Ceylan.	*) veille 13.00 **) veille 18.45	veille 12.00 veille 18.45	veille 12.00 veille 18.45	veille 18.45 veille 18.45	veille 18.45 veille 18.45	Colombo = 16-19 jours Singapore = 21-25 jours Belawan Deli = 20-23 jours Batavia = 23-26 jours
Chypre, Iraq, Palestine, Syrie	chaque lundi et jeudi de Chiasso (Chypre le lundi seulement).	veille 13.00	veille 12.00	veille 12.00	veille 18.45	veille 18.45	Larnaca = 6 jours Haïfa = 7 jours Jaffa = 7 jours Beyrouth = 7—8 jours Damas = 7 jours Alep = 8 jours Jerusalem = 7 jours Bagdad = 8 jours Alep = 4 jours
Colis flèches (pour la Syrie seulement)	départ de Lausanne 4.38, chaque lundi et jeudi pour Alep.	veille 12.00	veille 12.00	veille 12.00	veille 13.00	veille 12.00	
Egypte	chaque jeudi de Chiasso	veille 13.00	veille 12.00	veille 12.00	veille 18.45	veille 18.45	Alexandrie = 5 jours
Etats-Unis d'Amérique	mai 1, 3, 5, 8, 10, 12, 15, 16, 17, 22, 24, 25, 29, 31. juin 5, 8. de Bâle 17	veille 17.00	veille 15.00	veille 16.00	veille 18.45	veille 18.45	New-York = 7-9 jours
Argentine, Chili	mai 2, 17, 23. juin 13. de Chiasso	veille 13.00	veille 12.00	veille 12.00	veille 18.45	veille 18.45	Buenos-Aires = 16-17 jours Santiago = 20-28 jours
Australie	mai 4*, 11**, 18**§, 25**. juin 1*, 8**. **) de Genève *) de Chiasso	*) veille 13.00 **) veille 18.45	veille 12.00 veille 18.45	veille 12.00 veille 18.45	veille 18.45 veille 18.45	veille 18.45 veille 18.45	Fremantle = 26-28 jours Adelaïde = 30-32 jours Melbourne = 32-34 jours Sydney = 35-37 jours Brisbane = 39 jours

§) Colis sans valeur déclarée seulement.

Lorsque le départ a lieu le lundi, les colis doivent être consignés au plus tard le samedi jusqu'à 17 heures.

Ressorts
pour petites montres depuis 2¾'''
pour montres de poche
pour montres 8 jours
INSTALLATION ULTRA-MODERNE
FABRIQUE DE RESSORTS
PAUL DUBOIS, CORGÉMONT

Une salle pour vos conférences et un excellent repas au
Buffet
J. D. Widmer
Bienne

Installation de dépoussiérage
pour
Lapidaires, Tours à polir, etc.
Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa Zurich
P 6 Z

Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie
LUTHY & Cie S. A.
TÉLÉPHONE 77110 **PIETERLEN** (SUISSE) TÉLÉPHONE 77110
Télégr. : LUTHY, PIETERLEN Maison de confiance, fondée en 1875 Télégr. : LUTHY, PIETERLEN
Maison renommée par la bienfacture de ses produits.

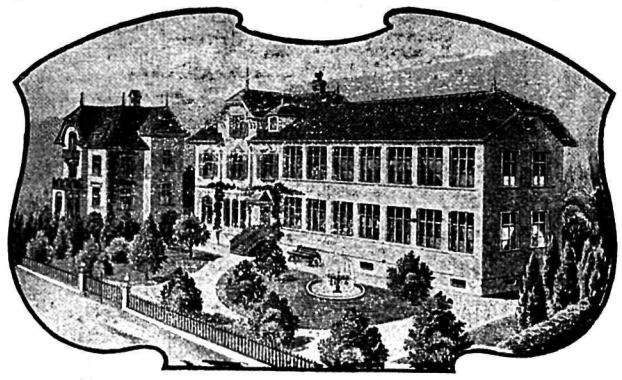

Installation spéciale pour l'entreprise de la grande série.
Pierres à emboutir. - Pierres à chasser. Diamètres précis.
Pierres-boussoles pour compteurs électriques.
Pierres pour rhabillage.

Bureau d'Ingénieur-Conseil
(spécialiste en horlogerie et en petite mécanique)
LAUSANNE 2, Grand-Pont **A. Bugnion** GENÈVE 20, rue de la Cité
Dépôts de brevets d'invention, marques, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.
Examen sur la qualité des montres. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.
Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de Neuchâtel et Berne ; rendez-vous sur demande. 1634-1 X

FABRIQUE D'HORLOGERIE COMPLIQUÉE
Walter MEYLAN
4, r. Jacob Brandt CHAUX-DE-FONDS Tél. 21.713
Répétitions. Chronographes. Quantièmes
Spécialité :
Chronographe-compteur 15 et 18‴ bracelets
RHABILLAGES

HOTEL SEELAND
à la Gare **BIENNE** Tél. 27.11
Le plus moderne. Chambre à 4, 5 et 6 fr. Cuisine au beurre.
Diners à fr. 2.50, 3.50, 4.50.
Salle de Conférences. Dr. **A. Lempen.**

Horlogerie compliquée, qualité soignée
GENEVA SPORT WATCH Ltd, GENÈVE
Montres Chronographes - Compteurs extra-plates
de 13 à 19 lignes, avec et sans rattrapante
Compteurs de sport en tous genres
Prix très avantageux
Téléphone 45.834 Télég. GenevaSportWatch

GROSSISTES !
Si vous vous intéressez à des mouvements 5 ½, 6 ¾, 8 ¾ et 10 ½ lig., ancre, livrés régulièrement en une qualité irréprochable et à des prix défiant vraiment toute concurrence.
Adresser offres sous chiffre P 3602 J à Publicitas St-Imier.

Fabricants !
Pour tout ce qui concerne vos
Sertissages, Chatons, Bouchons, Emboutissages
Adressez-vous en toute confiance à
BRUNNER FRÈRES, LE LOCLE
Téléph. 31.257 Sertisseurs Ecreuses 3

exigez le **Chromage**
A. STROHL & Cie, Bienne
Téléphone 23.77 6, Chemin de la Champagne.

Avant d'acheter des **DIAMANTS POUR L'INDUSTRIE**
demandez nos prix et conditions
ANTON SMIT & Co.
ANVERS
Boîte postale 413 Télégr.: « PROFITABLE »

Mouvements baguette
3 et 4 ¼‴ Eta, 3 ¾‴ Fontainemelon, 4 ¼ et 4 ¾‴ Peseux, 6 ¾‴ Aurore, 8 ½-12‴ F. H. F. plats, ainsi que tous mouvements ronds et de forme, de 4 ¾ à 9 ¾‴, en qualité soignée sont fournis par
BENOIT FRÈRES
Téléphone 22.735 **LA CHAUX-DE-FONDS** Rue du Parc 128

La Maison
H. Beaumann & Co., Les Bois
livre dans les plus brefs délais tous les genres
d'Assortiment à cylindre de 3 ¾ à 12 ½ lig.
en qualité irréprochable et au prix de la concurrence. 289 J

Magnifiques bureaux
à louer, 5 pièces, peuvent être partagées, prix très réduit. Lift 2me étage, confort moderne. Avenue de la Gare, Bienne.
Offres sous chiffre **V 21036 U** à **Publicitas Bienne.**

Nouveau - Machine - Déposé
Machine à polir les lignes de cœur de chronographes, rattrapantes et compteurs de sport.
Fritz WOLF
Mécanique de Précision
LONGEAU (Berne)
Téléphone No. 78.176

Pierres fines
Vérifiages — Amincissages
(Flachschleiferei)
aux prix du jour.
Se recommande,
A. Girard
ERLACH

On achèterait d'occasion et en parfait état de marche :
1 machine à grande fraise à lever les carrés d'arbres, système Lambert ou Pétermann.
Adresser offres sous chiffre **P 2793 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Importante Manufacture d'horlogerie soignée **cherche**
Technicien-Horloger
diplômé, 25-35 ans, grande pratique manuelle, connaissance approfondie du réglage, pour la mise au point et la direction d'une fabrication nouvelle.
Faire offres sous chiffre **G 21074 U** à **Publicitas Bienne.**

A vendre brevet ou licence
de fabrication, d'une nouveauté intéressante et sans concurrence constituant une forte possibilité de rendement. Fabrication facilement adaptable, ne nécessitant pas de machines.
Le vendeur restera intéressé et envisagerait la constitution d'une S. A.
Placement rénumérateur de capitaux.
Ecrire sous chiffre **P 2850 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**